

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centrale à béton de St-Marcel-de-Félines sur la commune principale de l'AIOT Chemin de Chassenay 42122 Saint-Marcel-de-Félines.

La référence de votre dossier est A-3-7UR5K68Y et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/03/2023 à 15h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50236394800022**

Organisme : **CLIMAX INGENIERIE**

Nom : **GERARD**

Prénom : **Amandine**

Fonction : **Chargée d'études**

Personne morale

N° SIRET **48502714800017**

Raison sociale **BETON SERVICE LOIRE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1477 RUE DE LA THORANCHE

rue de la Thoranche

42210 ST LAURENT LA CONCHE

Signataire

Nom : **THOMAS**

Prénom : **Laurent**

Qualité : **Président**

Référent

Nom : **GARAND**

Prénom : **Alexis**

Fonction : **Foncier Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centrale à béton de St-Marcel-de-Félines**

Description des activités :

Le projet vise la mise en place d'une centrale à béton permettant de fabriquer à partir de granulats, de ciment et d'eau du béton prêt à l'emploi (BPE). L'installation se composera : - d'un groupe de malaxage de 3 m3, - de 4 silos de 90 m3 pour le stockage du ciment, - de 4 trémies de chargement, - de 3 bassins de décantation pour le recyclage des eaux, - d'une pompe à adjuvants. L'installation sera implantée sur un site de carrière, dans un secteur déjà exploité, qui constitue aujourd'hui une plateforme à l'état minéral. Cette centrale permettra de fabriquer environ 10 000 m3/an de béton prêt à l'emploi. Elle permettra : - d'approvisionner le secteur Nord roannais, - de resserrer le maillage en terme de solution d'approvisionnement de béton. Cela permet de réduire le transport entre la source d'approvisionnement et le lieu de consommation, et ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre. De plus, la proximité avec la ressource en granulats permettra la confection d'un béton bas carbone. Son rayon de chalandise s'étendra sur environ 25 km. Il sera utilisé environ 3 000 m3 d'eau par an pour l'activité globale de fabrication de béton (fabrication + lavage des camions). Deux engins au maximum seront utilisés pour l'activité (un chargeur et une pelle). Une personne sera en charge du fonctionnement de la centrale à béton. L'activité de fabrication de béton se déroulera toute l'année (220 jours par an). Les horaires seront uniquement diurnes.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Chemin de Chassenay 42122 Saint-Marcel-de-Félines**

X : 788685

Y : 6528315

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|-------------------------------------|---------------------------|--------|------------|
| 2518 | 2518-b | Production de béton prêt à l'emploi | Capacité de malaxage 3 m3 | D | |
| 1.1.1.0 | | Sondage, forage | 1 | D | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **3000**

Profondeur : **Moins de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Il n'y aura pas de déchets spécifiques liés à l'exploitation normale des installations. Les retours béton frais seront recyclés hors site, dans un concasseur mobile.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Extincteurs réparties sur les installations. Bassins de décantation des eaux du site pour recyclage : volume de 120 m3 toujours disponible.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Téléphone portable dans le bungalow.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot-signed.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

ATX_CARRIERES_THOMAS_SMF42_Plan cadastral_2023_03_20.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

ATX_CARRIERES_THOMAS_SMF42_Plan_ensemble_2023_03_20r.pdf

Etude d'incidences Natura 2000 :

Evaluation_simplifiée_N2000r-avec compression.pdf